

Tarifs

	Buchérois
Week-end été	175 € (+ caution 175€)
Week-end hiver	185 € (+ caution 185€)
Journée été	135 € (+ caution 135 €)
Journée hiver	145 € (+ caution 145 €)
Supplément week-end (vendredi après-midi)	Été: 65 € (+ caution 65€) Hiver: 75 € (+ caution 75€)
Repas à but lucratif	Week-end Été : 550 € (+ caution 550€) Hiver: 650 € (+ caution 650€)

Tarif été : du 1^{er} Avril au 30 Septembre

Tarif hiver: du 1^{er} Octobre au 31 Mars

Capacité de la salle : 100 personnes

Constitution du dossier de location :

Une pré-réservation de la salle peut être effectuée auprès du secrétariat de la mairie. Elle est maintenue pendant **48 heures**.

La réservation devient définitive au moment de l'établissement du contrat de location qui est établi par le secrétariat de la mairie sur présentation des pièces suivantes :

- un chèque du montant de la location (qui sera encaissé trois mois avant la location) + un chèque de caution + un chèque d'arrhes (encaissé au moment de la réservation)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une attestation de l'assurance engageant votre responsabilité civile

Conditions de location : Le ménage est à la charge des locataires (**Intérieur et extérieur**)



Salle des Vigneux

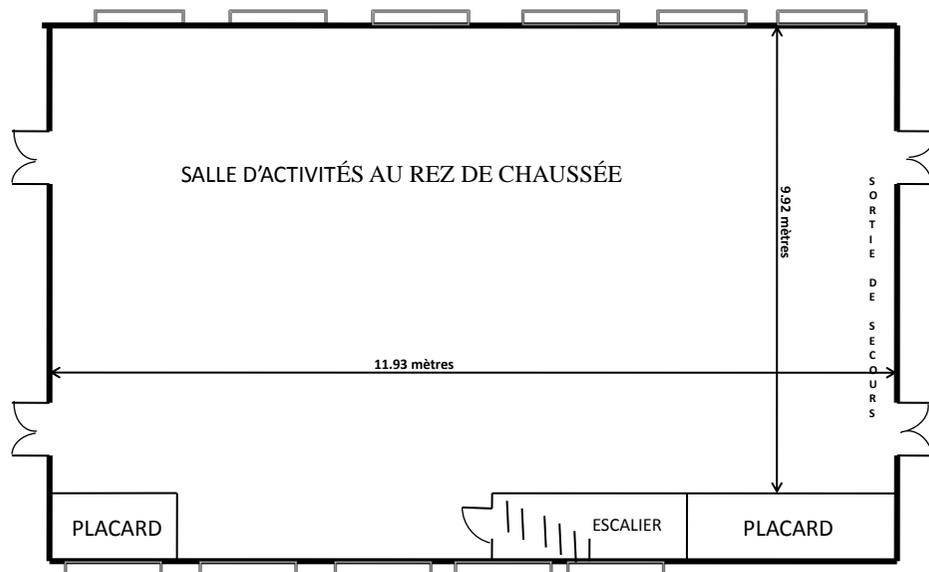


Mairie de Buchères

1 rue de la Mairie, 10800 Buchères
Tél : 03 25 41 80 17 / Fax : 03 25 41 87 11
Mail : commune.bucheres10@wanadoo.fr
Site : www.ville-bucheres.fr

Salle des Vigneux
Chemin des Vigneux
10800 Buchères

Plan de salle



Superficie de la salle

Salle : 118,34 m² (11,93 m x 9,92 m)

Equipement de la salle des fêtes

Tables et chaises :

Attention, le matériel doit impérativement rester dans la salle.

Il ne peut en aucun cas être utilisé à l'extérieur

- 22 tables rectangulaires (1.20 m x 0.80 m)

- 100 chaises



Cuisine :

Superficie : 8,36m² (3,70 m x 2,26m)

La salle des Vigneux ne contient pas de vaisselle :

vous devrez donc amener le matériel de cuisine.

(Seule possibilité de réchauffage des plats)

Sonorisation :

Nous vous rappelons qu'à partir de **22 heures** la musique et le bruit ne doivent pas causer de nuisances sonores pour le voisinage de la salle des Vigneux.



Parking : public le long du stade de foot

